



CAHIER DES CHARGES 2022-2023

N° 13 – FINALES LOISIRS COUPE DE L'AMITIE ET CONSOLANTE

A. Date et Horaire de la manifestation

Samedi 18 juin 2023

- 14 h 00 - Consolante
- 16 h 30 - Coupe de l'Amitié Loisirs

Chacune de ces rencontres peut donner lieu à prolongations, voire tirs au but.

B. Les participants

a. Joueurs

64 joueurs : 4 Equipes / 16 joueurs par équipe

b. Arbitres

6 arbitres : 1 arbitre officiel pour la finale de la Coupe de l'Amitié, 1 arbitre bénévole désigné pour la consolante, autres arbitres fourni par le club support

c. Officiels et/ou représentants du District

6 membres de la Commission Départementale Loisirs qui arriveront 1 h 30 avant le coup d'envoi de la première finale.

C. Infrastructures et matériel nécessaires

a. Terrains

- **1 terrain gazon ou synthétique**
- **Un espace pour l'échauffement des équipes**

Le terrain gazon devra être préparé avant la manifestation : tonte et traçage impeccable.

b. Vestiaires

Le club d'accueil veillera à prévoir un nombre de vestiaires suffisant pour le nombre de **joueurs et les arbitres** :

- **4 vestiaires pour les 4 équipes finalistes**
- **2 vestiaires pour les arbitres**

c. Animation

Le club d'accueil sera également en charge des éléments matériels suivants :



CAHIER DES CHARGES 2022-2023

- Un espace adapté pour la remise des coupes (podium ou emplacement dans les tribunes) d'au moins 20m X 10m.
- Un système son de bonne qualité sous la responsabilité d'un technicien expérimenté ainsi que d'un animateur.
- Un local devra être mis à disposition pour le secrétariat.
- Les drapeaux de touches nécessaires pour chaque finale.

d. Parking

Le club d'accueil devra prévoir un parking suffisant pour l'accueil des joueurs et des accompagnants (de 40 à 60 véhicules).

Un plan du stade devra également être envoyé au District pour des raisons d'organisation et de sécurité.

D. Services demandés au club d'accueil

a. Avant la manifestation

Le club d'accueil se devra de prévenir les différents services de sécurité (mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde, etc.).

La publicité ainsi que les invitations locales (maires, conseillers, présidents, d'associations, clubs voisins, etc.) devront être assurées par le club d'accueil.

b. Le jour de la manifestation

• Arbitrage

Le club d'accueil devra prévoir 2 arbitres assistants pour chacune des finales.

• Animation

Le jour de la manifestation, le club d'accueil devra présenter :

- **1 coordinateur Club/Commission Organisatrice (celui-ci devra être présent 1 h 30 20 avant la première finale).**
- **Pour chaque finale, 3 « accompagnateurs » : un par équipe et un pour les arbitres pour faciliter les contacts, démarches, etc.**
- **1 délégué responsable de la police du terrain.**
- **1 animateur expérimenté pour la sono.**
- **Autant de ballons que nécessaire de taille 5 (minimum 2)**
- **Inviter les clubs finalistes à se munir de gourdes individuelles**

• Repas & Goûter

Le club d'accueil veillera à prévoir des tickets sandwiches et boissons pour les équipes finalistes et les arbitres.

Les buvettes, restaurations et animations diverses sont à l'initiative du club et ne doivent pas venir perturber le déroulement des rencontres.



CAHIER DES CHARGES 2022-2023

- Sécurité & Santé

Le club d'accueil veillera à la sécurisation du site notamment à la circulation des véhicules. Il devra donc prévoir du personnel pour le(s) parking(s) à l'arrivée et au départ ainsi que l'affichage d'un plan du stade.

Il devra également s'être renseigné sur le médecin de garde et ses coordonnées ainsi qu'avoir les équipements nécessaires à l'administration des premiers soins.

E. Dotations

Le District fournira le jour de la manifestation les récompenses destinées aux joueurs et arbitres.

F. Régime financier

- Les entrées sont gratuites
- Les frais de déplacement des équipes restent à leur charge.
- Les frais de déplacement des délégués du district sont à la charge du district.

- **Coupe de l'Amitié**

- Les frais de déplacement de l'arbitre central sont répartis comme suit :
 - * 50% à la charge du club d'accueil.
 - * 25% à chacun des deux clubs participant à la rencontre.

- **Consolante**

- Pas de frais de déplacement des arbitres

G. Rétroplanning et organisation

La commission organisatrice prendra contact avec le club d'accueil 1 mois avant la manifestation pour organiser une pré-visite.

- **Organisation**

Le District prendra en charge la publicité sur les médias du District (Site et messagerie officielle des clubs).

La commission organisatrice convoquera également les équipes et les arbitres.

Le jour de la manifestation, la commission organisatrice assurera le briefing des arbitres avant le début des rencontres et s'assurera également d'un retour photo de la manifestation auprès du secrétariat du District.

Le District sera également en charge d'apporter :

- **2 ballons**
- **Les feuilles de matchs papier**
- **Les banderoles prévues (sponsors, District, Supporter c'est Respecter, etc.) seront installées et désinstallées par la commission organisatrice.**